

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FÉVRIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- d'approuver la convention de répartition des frais de scolarité entre les trois communes du RPI LAC au prorata du nombre d'élèves conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2019.
- de valider l'ouverture des comptes de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) par les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour les régies :
 - Foire d'automne
 - Régie d'avances
 - Produits divers
- de valider le paiement par carte bancaire, par internet et/ou par téléphone via le site de la commune et/ou terminal de paiement électronique.
- de supprimer la régie salle polyvalente et de l'intégrer à la régie « Produits divers » à compter du 1^{er} mars 2020 ;
- de valider les nouveaux modes de recouvrement des produits perçus des régies :
 - Foire d'automne
 - Régie d'avances
 - Produits divers.

LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC 4 ABSTENTIONS (M. DURY, Mmes BOBET, BOGNON et LAPORTE) ET 6 VOIX POUR (Mme PEGUILLET et Mrs BAILLY, CLAVIER, CHARTON, JEANNEAUX et THIÉBAUT) DÉCIDE :

- le renouvellement de la convention proposée par la SPA pour l'année 2020 pour un montant annuel de 505 €

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21h50.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT